

Le Bureau s'est réuni le 22 mars 2018, sur convocation du Président en date du 15 mars 2018.

Présentes/présents : F. CHARTREUX, L. GUYOT, J.P. COUTEAU, R. SILLAIRE, J. BOCANEGRA, P. MONALDESCHI, J.L. CLAUDON, E. PAYEUR, R. ARNOULD, G. LIOUVILLE.

Excusés (ées): C. ASSFELD-LAMAZE, J.L. STAROSSE, K. JUVEN, D. PICARD, O. HEYOB, A. HARMAND

BU2018-07 – ENVIRONNEMENT (8.8) - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INFORMATION, LA SENSIBILISATION ET L'EDUCATION AUX MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Dans le cadre de sa compétence « Nature et Rivière », la Communauté de Communes Terres Toulouises mène une action d'éducation à la nature et à l'environnement par la mise en place d'un programme annuel d'animation et de sensibilisation à destination des scolaires, des loisirs et du grand public.

Deux délibérations (demandes de subventions) ont déjà été votées pour la préservation et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles dans le cadre du partenariat avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle pour la politique de gestion et d'ouverture au public des ENS.

Il est proposé de faire une demande complémentaire pour les actions de sensibilisation et d'éducation spécifiques aux milieux humides et aquatiques auprès l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre du programme 2018.

Ces actions d'information et de sensibilisation font partie des objectifs prévus et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse accompagne financièrement la démarche.

Le territoire de la Communauté de Communes Terres Toulouises présente une importante richesse de milieux naturels ainsi qu'une diversité faunistique et floristique. Du fait de leur intérêt écologique, de nombreux sites sont d'ailleurs classés afin d'en assurer la préservation et la valorisation : 25 Espaces Naturels Sensibles (ENS) et 5 sites Natura 2000.

La CC2T est impliquée dans une politique de préservation et de valorisation sur cinq Espaces Naturels Sensibles conventionnés avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle. Les sites sur lesquels ont lieu l'essentiel des animations sont des milieux aquatiques et humides : ruisseau du Terrouin et ruisseau de l'Ingressin.

En vertu des objectifs d'information, de sensibilisation et d'éducation aux milieux aquatiques et humides de l'Agence de l'Eau, la CC2T s'engage à :

- **Améliorer la connaissance** de ces milieux, de leur richesse faunistique et floristique et de leurs caractéristiques particulières (géologie, climat, hydrologie ...)
- **Préserver, aménager et entretenir durablement** les sites dans l'intérêt de la biodiversité et du public (plan de gestion écologique et paysagère, travaux de restauration ou d'entretien)
- **Ouvrir les sites au public** dans le respect de la sensibilité du milieu (animations pédagogiques et/ou conception et mise en œuvre d'aménagements légers permettant une découverte des sites)

Afin de mener à bien sa mission d'éducation et de sensibilisation auprès de tous les publics du territoire, la Communauté de Communes Terres Toulaises mène un programme important d'actions évalué à un **total de 130 animations pour l'année 2018**.

Un accompagnement financier à hauteur de 80% du montant est déjà acté avec le **Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle pour 100 de ces actions**.

Du fait du lien entre les actions envisagées et l'eau et les milieux aquatiques sur les sites d'animations, il est proposé de solliciter **l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse** au travers d'une demande complémentaire **pour les 30 actions prévisionnelles restantes**.

Un accompagnement financier est possible à hauteur de 80% du montant engagé ce qui représente environ 5766 Euro TTC d'aide potentielle sur 7208 Euro TTC de dépenses totales estimées.

En conséquence, le Bureau est invité à :

- Autoriser le président à solliciter l'accompagnement financier du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (service Environnement - Espaces Naturels Sensibles) et de tout autre organisme susceptible de subventionner la CC2T,
- Autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la réalisation de ces animations pédagogiques.

Délibération adoptée à l'unanimité.